



Conseil de la Ville

Règlement RV-2008-07-63 modifiant le Règlement RV-2005-04-12 de contrôle intérimaire sur la protection du littoral, des rives et des plaines inondables

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification de l'annexe «A»**

L'annexe «A» du Règlement RV-2005-04-12 de contrôle intérimaire sur la protection du littoral, des rives et des plaines inondables est modifié par le retrait d'un fossé de drainage situé au nord de l'échangeur 305 de l'autoroute Jean-Lessage dans le secteur de Saint-Nicolas, identifié sur cette annexe comme étant un cours d'eau intermittent, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

Adopté le 7 juillet 2008

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 3 SEPTEMBRE 2008